

## **EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2016**

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

**Présents** : Sylvie MALESTROIT - Paulette GICQUEL - Philippe BIDAN - Martine VALLEE - Stéphane FOUCAULT - Gwenaëlle PESTEL - Michel HAMON - Benoît JAN - Hervé LE DOUCEN - Réjane COEURET - Lynda LE PORS - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS.

**Absents** : Robert JAMBIN - Gilbert TACHON - Guy ETIENNE - Angélique ROUTIER.

**Secrétaire de séance** : Armand BIDAN

Le compte rendu de la réunion du 6 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CIDERAL (PLUi)**

Madame Le Maire retrace la procédure d'élaboration du PLUi valant Programme Local de l'Habitat. L'approbation finale est envisagée pour fin 2016.

Ce PLUi se substituera au PLU des communes.

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents zonages, des propositions de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités STECAL (hameaux de Bel Air, la Croix Chanvriil, Quiballion et Le Bout es Loups).

La technicienne du service urbanisme de la CIDERAL :

- explique les modifications de zonage en zone A à savoir le retrait des pastillages Nh, ce qui implique que seuls les bâtiments agricoles répertoriés sur le document graphique pourront changer de destination.
- expose ensuite le projet de zone de loisirs (50 ha) prévu au lieu-dit « La Secouette », destinée aux sports mécaniques.

Mme Le Maire l'interroge sur le fait que ni le conseil municipal ni les élus qui ont travaillé sur le PLUi n'aient été informés au préalable de l'existence de cette zone de loisirs.

La technicienne répond que :

- l'implantation de cette zone a été vue en Bureau Communautaire.
- l'adjoint à l'urbanisme en poste avait exprimé son désaccord à réception du projet de PLUi arrêté.
- un courrier de la CIDERAL confirmait que la zone 1AUL correspondant à un projet de circuit automobile située au lieu-dit « la Secouette » serait supprimée lors de la phase d'approbation du PLUi prévue fin 2016.
- que ce dossier de projet arrêté sera soumis à enquête publique courant octobre.

La technicienne demande au Conseil d'émettre un avis favorable en précisant l'engagement pris par la CIDERAL dans le courrier du 27 juin 2016 signé par un vice-président délégué.

Madame Le Maire donne lecture de ce courrier de la CIDERAL.

Madame Le Maire remercie l'agent de la CIDERAL pour son intervention technique et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce PLUi.

Considérant que malgré les nombreuses réunions de travail, le Conseil Municipal n'a jamais eu connaissance de ce projet.

Considérant que le Conseil Municipal ne pouvait concevoir d'émettre un avis favorable pour le contredire au moment de l'enquête publique.

Doutant de la validité juridique du courrier du 27 juin 2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire du 24 mai 2016.**

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES DU STADE ET JOSEPH DUPRE**

#### **Résultat de la consultation pour les travaux de voirie et de réseaux**

Les travaux de voirie et de réseaux de ces rues sont confiés comme suit :

Lots	Entreprises	Montants du marché TTC
1 - Voirie	EUROVIA	209 878.20 €
2 - Réseaux	SEEG	47 964.00 €

**Travaux d'effacement des réseaux** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager le projet d'effacement des réseaux prévu « Rue du Stade » et « Rue Joseph Dupré » présenté par le Syndicat Départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour les montants ci-dessous.

Travaux	Coût	Participation de la commune	
Basse tension	38 700 €	30 %	11 610 €
Eclairage public	37 300 €	60 %	22 380 €
Réseau téléphonique	15 600 €	100 %	15 600 €
Totaux	91 600 €		49 590 €

### **ESPACE DE CONVIVIALITE**

**Validation du marché** : Le Conseil Municipal confirme la construction d'un espace de convivialité dans l'enceinte du stade municipal. Les travaux sont confiés à MODULE CREATION moyennant un coût HT de 60 000 € (72 000 € TTC). Des devis pour les travaux de terrassement et de raccordement aux divers réseaux vont être sollicités. Une subvention de 30 000 € est accordée par la Fédération Française de Football.

### **ASSAINISSEMENT : MISE A NIVEAU DE LA STATION D'EPURATION et REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES**

**Mise à niveau de la station d'épuration** : L'analyse des offres n'étant pas achevée, le sujet est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Réhabilitation de réseaux d'eaux usées** : Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées « Rue des Bouleaux », « Rue des Bruyères » et « Rue des Ajoncs », sont confiés à ATEC moyennant un coût TTC de 9 909.60 € TTC.

**MISE EN SEPARATIF DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES** : Les travaux de mise en séparatif du réseau des eaux pluviales « Rue des Aubépines », « Rue Beauséjour » et « Impasse des Platanes », sont confiés à la SEEG moyennant un coût TTC de 155 823.12 €.

### **ACQUISITION DE MATERIEL : Abris de touche**

Le Conseil Municipal valide l'acquisition de 2 abris de touche chez CASAL SPORTS au prix TTC de 2 460.48 €. La Fédération Française de Football participe à cet équipement pour 1 000 €.

**ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT ARCEAU DE PROTECTION** : L'arceau de protection d'un foyer d'éclairage public de la Rue de la Croix Jartel » va être remplacé pour un coût TTC de 180 €.

**COLUMBARIUM** : L'extension du columbarium (10 cases plus une porte de fermeture) est confiée à la SARL JEGARD moyennant un coût TTC de 6 920 € TTC.

**GROUPE SCOLAIRE** : Afin de permettre à la collectivité de mener à terme sa réflexion sur le groupe scolaire, Monsieur LEMOINE de PREPROGRAM va étudier la faisabilité et le coût :

- de la rénovation de l'existant
- d'une construction neuve

Les propositions seront étudiées par le comité de pilotage puis présentées au Conseil Municipal.

Le restaurant scolaire restera à son emplacement actuel mais sera rénové.

**TRAVAUX LOGEMENT 12, RUE DE LA POSTE** : Les travaux de réfection du logement (sol et peinture) « 12, rue de la Poste » sont confiés à M. CHRETIEN Alain, moyennant un coût de 9 519.62 € TTC.

**TARIFS CAP SPORTS** : Le Conseil Municipal fixe la participation annuelle des familles à 30 € pour l'année scolaire 2016/2017.

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

19 octobre, 7 décembre et 18 janvier